CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 05 novembre 2018 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

 MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

 MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLER

 MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

 MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item « Divers » ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1er OCTOBRE 2018**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 01 octobre 2018 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er octobre 2018 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-03**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE TENUE LE 09 OCTOBRE 2018**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire ajournée tenue le 09 octobre 2018 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée tenue le 09 octobre 2018 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-04**

**ADOPTION-LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 OCTOBRE 2018**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 octobre 2018 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de vingt-six-mille-cent-quarante-huit-dollars et quarante-trois-cents (26,148.43$) de déboursés et de dix-mille-cent-quatre-dollars et cinq-cents (10,104.05$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de trente-six-mille-deux-cent-cinquante-deux-dollars et quarante-huit-cents (36,252.48$).

QUE ces dépenses font partie intégrante du procès-verbal comme s’ils sont ici au long reproduits.

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a. directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires <a ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier à payer.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-05**

**ACTE DE FAIT-DÉPÔT DU RAPPORT-ÉTAT COMPARATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yves Chassé, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité dépose devant le Conseil municipal le rapport concernant l’état comparatif de la situation financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

° DE prendre acte de fait du dépôt du rapport concernant l’état comparatif de la situation financière de la municipalité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-06**

**ENGAGEMENT-1ER CHAUFFEUR DES VÉHICULES DE DÉNEIGEMENT-MONSIEUR MARTIN DI TOMASO-SAISON HIVERNALE 2018-2019**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a conclu une entente avec Monsieur Di Tomaso avec description de tâches et de salaire comme premier chauffeur des véhicules de déneigement pour la saison hivernale 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° D’autoriser l’engagement de Monsieur Martin Di Tomaso comme premier chauffeur des véhicules de déneigement de la Municipalité de Sainte-Félicité pour la saison hivernale 2018-2019 aux conditions décrites dans le contrat approuvé par le Conseil municipal;

3° D’autoriser le maire Monsieur Andrew Turcotte et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à signer le contrat d’engagement pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-07**

**ENGAGEMENT-2E CHAUFFEUR DES VÉHICULES DE DÉNEIGEMENT-MONSIEUR DEREK LAGACÉ-SAISON HIVERNALE 2018-2019**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a conclu une entente avec Monsieur Derek Lagacé avec description de tâches et de salaire comme deuxième chauffeur des véhicules de déneigement pour la saison hivernale 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° D’autoriser l’engagement de Monsieur Derek Lagacé comme deuxième chauffeur des véhicules de déneigement de la Municipalité de Sainte-Félicité pour la saison hivernale 2018-2019 aux conditions décrites dans le contrat approuvé par le Conseil municipal;

3° D’autoriser le maire Monsieur Andrew Turcotte et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à signer le contrat d’engagement pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-08**

**ENGAGEMENT D’UN FORMATEUR D’EXPÉRIENCE POUR LES CHAUFFEURS DE VÉHICULES DE DÉNEIGEMENT-MONSIEUR DENIS SAVARD**

CONSIDÉRANT QUE les chauffeurs des véhicules de déneigement engagés manque d’expérience dans le service de déneigement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° D’autoriser l’engagement sur demande, Monsieur Denis Savard, comme formateur d’expérience pour les chauffeurs des véhicules de déneigement de la Municipalité de Sainte-Félicité;

3° QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-08**

**ADJUDICATION DE SOUMISSION-ACQUISITION D’UN RADIO PORTATIF CB**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d’une seule soumission reçue pour l’acquisition d’un radio portatif CB, soit :

° Télécommunications de l’Est : 517.39$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° D’adjuger la soumission en faveur de Télécommunications de l’Est au montant de cinq-cent-dix-sept-dollars-et-trente-neuf-cents (517.39$) taxes incluses pour l’acquisition d’un radio portatif CB.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-10**

**ADJUDICATION DE SOUMISSION-ACQUISITION DE 4 PNEUS RECHAPPÉS POUR LE CAMION WESTERN**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de la soumission retenue pour l’acquisition de 4 pneus rechappés pour le camion western, soit :

° Service de pneus E. Côté : 1752.95$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu majoritairement (Monsieur Éric Normand se retire de la décision) par les conseillers :

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° D’adjuger la soumission en faveur de Service de pneus E. Côté au montant de mille-sept-cent-cinquante-deux-dollars et quatre-vingt-quinze-cents (1752.95$) taxes incluses pour l’acquisition de 4 pneus rechappés.

**ACTE DE FAIT-DÉPÔT DU RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES-CAMP DE JOUR ÉTÉ 2018**

Ce dossier est reporté à une prochaine séance ordinaire.

**ACTE DE FAIT-DÉPÔT DU RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES-GYMKANA**

Ce dossier est reporté à une prochaine séance ordinaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-11**

**ADJUDICATION DE MANDAT-SERVICE D’INGÉNIERIE DE LA MRC DE LA MATANIE-TECQ 2014-2018**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité doit mandater le service d’ingénierie de la MRC de La Matanie pour les travaux et la présentation de projets pour la TECQ 2014-2018 auprès du MAMOT;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° De mandater le service d’ingénierie de la MRC de La Matanie pour les travaux et la présentation de projets pour la TECQ 2014-2018 auprès du MAMOT;

3° QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-12**

**ADJUDICATION DE MANDAT-SERVICE D’AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire mandater le service d’aménagement de la MRC de La Matanie pour des projets d’aménagement dans le secteur centre du village;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° DE mandater le service d’aménagement de la MRC de La Matanie pour des projets d’aménagement dans le secteur cente du village;

3° QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-13**

**LOCAUX À L’USAGE EXCLUSIF DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ-BÂTIMENT DU 151 RUE SAINT-JOSEPH SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire utiliser tous les locaux à l’usage exclusif de la municipalité du bâtiment du 151 rue Saint-Joseph Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE tous les locaux du 151 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité soient utilisés exclusivement par la Municipalité de Sainte-Félicité à l’exception de la partie utilisée par la Caisse Desjardins de La Matanie pour le guichet automatique.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire, Monsieur Andrew Turcotte, invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h08, Fin : 19h18)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-14**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 05 novembre 2018, l’ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 19h19.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Andrew Turcotte Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

 Secrétaire-trésorier